
Adresse de la société populaire de la commune de Puy qui annonce le procès-verbal contenant les détails de la fête célébrée pour l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Puy qui annonce le procès-verbal contenant les détails de la fête célébrée pour l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 567;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29757_t1_0567_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

10

Le comité permanent du conseil général de Strasbourg [par l'organe du ministre de la guerre] envoie un assignat de 50 liv. pour les frais de la guerre.

La Convention nationale en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

[Le M. de la Guerre, au présid. de la Conv.; s. d.] (2).

« Citoyen président

Je t'envoie un assignat de 50 liv. que viennent de m'adresser les membres composant le Comité permanent du Conseil général de Strasbourg et qui a été déposé entre leurs mains par le Citoyen Kilfer, peintre carrossier de cette commune pour les frais de la guerre.

Je te prie de vouloir bien en donner connaissance à la Convention nationale, S. et F.»

J. BOUCHOTTE.

11

La société populaire de la commune du Puy envoie le procès-verbal contenant le détail de la fête qu'ils ont célébrée pour l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté; ils sont disposés à se sacrifier comme eux pour une si belle cause.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Le Puy, s. d.] (4).

« Législateurs,

La Société populaire de cette commune toujours occupée à propager l'esprit public, a mis à l'ordre du jour les fêtes civiques qui doivent avoir leur décade. Celle d'aujourd'hui est trop à son avantage pour vous en laisser ignorer les détails. Veuillez agréer, Législateurs (avec l'extrait du procès verbal de l'inauguration dans notre sein des bustes de Marat et de Challier), l'assurance que nous sommes tout disposés à faire comme les martyrs de la Révolution, à sacrifier tout notre sang pour la cause de la liberté et de l'égalité.

Vive la République, vive la Montagne. S. et F.»

LE VOYER (présid.), P. HEDDE fils (secrét.),
BOUDAUD (com^{te}), V. MARQUET (arch^{te}).

(1) P.V., XXXV, 218 et 349. Bⁱⁿ 25 germ. (2^o suppl^t); J. Sablier, n° 1258.

(2) C 297, pl. 1027, p. 28.

(3) P.V., XXXV, 218. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n° 574, p. 440.

(4) F 17^A 1010^A, pl. 4, p. 3053. L'extrait du p.-v. n'est pas joint. Une note signée PLAICHARD, indique qu'il a été vu par le Comité le 14 prairial.

12

La société populaire de Bourges demande un décret contre les citoyens qui ont quitté leur domicile depuis le 1^{er} mai 1789.

La Convention en décrète le renvoi au comité de salut public (1).

13

L'agent national provisoire près le district de Carcassonne annonce que ce district vient d'envoyer à la monnaie de Paris 598 marcs 5 onces d'argenterie, outre quinze cents marcs déjà envoyés précédemment, et que l'administrateur s'occupe d'un nouvel envoi qui ne sera pas moins conséquent: il ajoute que la commune de Carcassonne ne s'occupe que de la guerre et de la liberté; qu'on y fabrique du salpêtre, des armes, des souliers et des habits pour les défenseurs de la patrie (2).

[Carcassonne, 14 germ. II] (3).

« Citoyens représentants,

Recevez les dépouilles du fanatisme que la raison offre à la patrie; elles consistent en 598 marcs 5 onces d'argenterie dont l'envoi vient d'être fait à la Monnaie de Paris. 1.500 marcs ont été précédemment expédiés; l'administration s'occupe dans le moment d'un nouvel envoi qui ne sera pas moins conséquent. Quand vos efforts sauvent constamment la liberté, quand vous la faites sortir toujours plus brillante des orages que la corruption et tous les vices de l'aristocratie ramassent sur sa tête, vous devez vous attendre que l'impulsion de votre courage se fait sentir au loin; et bien je vous présente, à 200 lieues de vous, le spectacle d'une commune de 8.000 âmes qui ne s'occupe que de guerre et de liberté.

Carcassonne n'est qu'un grand atelier révolutionnaire, divisé en sections, où l'on fabrique des affûts de canon, des bayonnettes, des cloux pour l'artillerie, des guimbardes pour transporter les malades, des éperons, des mords de bride, du salpêtre, des selles, des harnais de toute espèce; 1.000 paires de souliers par décade, où depuis la fin de frimaire on a confectionné 3.000 paires de bottes; dans le courant de ventôse, 15.731 objets différents pour la cavalerie, et depuis le mois de septembre 1793 (vieux stile) 52.572 objets d'habillement pour l'infanterie. Représentants, vous avez distribué l'arme de la victoire, nous avons touché la statue de la liberté; un feu dévorant nous embrase; l'enthousiasme nous transporte, nous sommes invincibles, révolutionnaires, républicains.»

CAZES.

(Appaudissements.)

(1) P.V., XXXV, 218. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^o suppl^t); J. Sablier, n° 1258.

(2) P.V., XXXV, 219. Bⁱⁿ, 28 germ. (1^{er} suppl^t) et 29 germ. (2^o suppl^t); J. Sablier, n° 1258.

(3) C 298, pl. 1042, p. 23. C. Eg., n° 605, p. 114; Audit. nat., n° 569, p. 2.